



# Compte rendu du Conseil municipal du 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

**Membres présents :** BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, BASSEVILLE Cathy (arrivée à 19h40 – procuration à DUPRE Claire), DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

**Membres excusés :** LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, JOUBAUD Sandrine (procuration à GLOUX Daniel)

Madame Nicole CHEVREL est désignée secrétaire de la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022 et les soumet au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents (17 voix)

## Délibération n°40 : Règlement intérieur restauration scolaire et garderie municipales

Il convient de modifier le règlement intérieur des services de restauration scolaire et garderie pour en permettre l'accès aux enfants de moins de 3 ans compte-tenu de l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du règlement intérieur des services municipaux de restauration scolaire et de garderie.

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)**

## Délibération n°41 : Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux et installations de télécommunications

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

	Artères (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>41,29</b>	<b>55,05</b>	<b>non plafonnée</b>	<b>27,53</b>
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	<b>1 376,33</b>	<b>1 376,33</b>	<b>non plafonnée</b>	<b>894,61</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications tel que présenté ci-dessus.

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)**

## Délibération n°42 : Publicité des actes de la collectivité

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, dispose que dans les communes de moins de 3 500 habitants, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique, sur décision du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de publier les actes sous forme d'affichage, dans les panneaux prévus à cet effet à l'entrée de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide la publication des actes de la collectivité sous forme d'affichage,

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)**

## Délibération n°43 : Attribution de chèques cadeaux aux agents

La commune de Sainte-Marie souhaite que ses agents bénéficient de chèques cadeaux au titre d'événements particuliers, et notamment à l'occasion de Noël et dans le cadre d'un départ de la collectivité, suivant l'ancienneté acquise au sein de la commune.

A ce titre, la commune de Sainte-Marie attribue, à discrétion, des chèques cadeaux aux agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale, contractuels et aux agents de droit privé.

Ces chèques sont attribués à l'occasion :

- De la fête de Noël, pour une valeur de 30 € par agent
- De départ de la collectivité, pour une valeur maximum de 100 € (pour les agents ayant au minimum 5 ans d'ancienneté au sein de la collectivité)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve et fixe les modalités d'attribution des chèques cadeaux aux agents, telles que citées ci-dessus.

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)**

## Délibération n°44 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

**Vu** la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Peinture des portes de l'église	ILOZ	2 775,00 €
	SIMAB	248,32 €
Entretien des allées du cimetière : 19 et 25 avril, 7 juin	ILOZ	1 612,50 €
DVD pour médiathèque	ADAV	900,00 €
Impression 1 150 bulletins municipaux – avril 2022	P2ID	1 242,48 €
Protection des onduleurs des panneaux photovoltaïques – Salle des ardoisières	ACS	2 157,60 €
Supports vélo pour salle des ardoisières et salle des sports	ACS	1 814,40 €
Reprises de concessions dans le cimetière	Marbrerie BERTIN	3 804,00 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
01/04/2022	YW 248 et YW 249	428 m <sup>2</sup> 344 m <sup>2</sup>	199 500 €	Me Gwenolé CAROFF
21/04/2022	YT 245	816 m <sup>2</sup>	270 000 €	Me Pierre BIHAN

**Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.**

## Questions et informations diverses

### Jurés d'assise

Les personnes suivantes ont été tirées au sort sur la liste électorale : Daniel REVERDY, Viviane BERRUE, Norbert LIZEUL, Fabienne JOUBAUD, Didier HEMERY, Charlotte GUERCHET.

### Projet GT Ouest

Point d'étape de l'étude SCET.

La prochaine réunion avec le cabinet SCET aura lieu le 23 mai à 10h. Il s'agira d'une présentation du plan de plan de programmation. Le bilan d'investissement sera adapté en conséquence et un complément sera apporté sur la partie financière (simulation des charges et recettes de fonctionnement).

Une rencontre est également programmée entre la collectivité et le conseiller commerce de la CCI 35 le 16 mai à 9h30. Cela permettra de déterminer le besoin de la collectivité (type de restaurant souhaité, dimensionnement en nombre de couverts, espace nécessaire...).

### Projet Ilot VERNEUIL

L'EPF a découvert des nids d'hirondelles rustiques à l'intérieur d'un des bâtiments de l'îlot. S'agissant d'une espèce protégée, la commune doit mettre en œuvre des mesures compensatoires permettant de reloger des oiseaux de cet espèce. Des nids ont été achetés et placés dans un bâtiment derrière la pharmacie.

D'après l'EPF Bretagne, le début des travaux de désamiantage et de démolition pourrait intervenir à partir de l'automne 2022 si les dernières acquisitions foncières sont actées suffisamment en amont.

L'estimation du coût du projet a été affinée ; l'enveloppe travaux pour la démolition et le désamiantage est estimée à 155 830 € HT. A ce coût il faut ajouter l'acquisition des bâtiments pour 87 500 €. Il conviendra de minorer le coût global de la subvention accordée par le Conseil départemental (70 000 €) et des dispositifs de minoration de l'EPF qui seront automatiquement déduits à la revente.

### Programme voirie 2022

Le programme de modernisation de la voirie 2022 permettra la réfection des voies indiquées dans le tableau ci-dessous.

1 - REFECTION DE LA VOIRIE EXISTANTE						
	LIEU	Longueur	Largeur	Surface m <sup>2</sup>	Profilage	Divers
1	Les Landriaux	190	3,2	646		
2	Les Traviaux/Les Pâtis	500	3,5	1 750		Finition 2 x 4
3	pont de Renac	500	3,5	1 750		Finition 2 x 4
4	Route du Bas Bel	800	4,8	3 840		
5	La Bénétais	212	3,4	755		Finition 2 x 4
6	La Roche	53	4	212		
TOTAL				8 952		
2 - CHEMINS A MODERNISER EN BICOUCHE						
A	La Couplais	36	3,5	151	oui	
B	Les Essarts	160	3,2	542	oui	
TOTAL				693		

### Circulation bourg

Zone 30 : quel périmètre ?

Vitesse excessive (bourg, rue du 15 janvier 1872, lieu-dit la Couplais)

**Logements sociaux – réunion NéoToa** : lundi 16 mai 2022, 14h00

**Réunion du groupe de travail Site internet** : lundi 2 mai 2022, 17h30

**Date du Conseil d'administration du CCAS** : 9 mai 2022, 18h00

### Calendrier des Conseils municipaux à venir

- Jeudi 2 juin 2022, 18h30
- Jeudi 7 juillet 2022, 18h30
- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, 18h30
- Jeudi 6 octobre 2022, 18h30
- Jeudi 24 novembre 2022, 18h30